

FORMATIONS → SÉCURITÉ



➔ RISQUE INCENDIE

SECURITE - INCENDIE – EVACUATION

Participants : Tout collaborateur des entreprises industrielles et tertiaires.

Objectifs : Appliquer correctement les consignes en cas de risque d'incendie. Apprendre à manier un extincteur sur feu réel (bac à gaz).

Coût **800€**
nets de taxes
la session
plus 180 €
de consommable
pour 6 extincteurs

Durée **1 jour**
(7 heures)

(maniement
extincteur plus
évacuation)

PARTIE THEORIQUE

La combustion et ses phénomènes
Le triangle de feu
Les classes de feu
Les agents extincteurs (eau, mousse, poudre, CO2)
Les extincteurs portatifs
Mode de fonctionnement
Les causes des feux
Les causes d'explosions
Les causes de propagation
Les mesures de prévention
L'organisation de la sécurité
Modalités de l'alarme
L'alerte
La mise en sécurité des personnels
Les interventions
Le rôle de l'équipe d'incendie

PARTIE PRATIQUE

Exercices pratiques d'utilisation des extincteurs
Mise en application et tests de contrôle des techniques d'évacuation avec détermination des itinéraires et désignation des personnes chargées de la mise à l'abri

SYNTHESE

Synthèse des différents exercices en présence du responsable de l'entreprise

Formation sur mesure en intra-entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

UTILISATION DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS ARI

Personnes concernées : Equipiers de Seconde Intervention ; Pompiers d'entreprise.

Objectifs : Familiariser le personnel désigné au port de l'appareil respiratoire isolant ; Créer le réflexe de la protection respiratoire.

Coût **450€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **1/2**
journée
(3,5 heures)

PARTIE THEORIQUE

Connaissance des appareils respiratoires : les matériels, leur caractéristiques techniques, leur utilisation et leur entretien...
Rappels physiologiques : physiologie de la ventilation et de la respiration...
Les contraintes physiologiques liées au port de l'ARI

PARTIE PRATIQUE

Exercices pratiques mettant la personne dans les conditions d'évolution difficiles

Méthode pédagogique : Groupe de 12 personnes maximum
Partie théorique par vidéo projecteur - Partie pratique

DATES : à convenir sur 2012 LIEU : dans l'entreprise

➔ HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

PERFECTIONNEMENT DES ELECTRICIENS NIVEAU 2 (B2 - BR - BC- H2 - HC)

Participants : Chargés de travaux.

Objectifs : Permettre au personnel concerné, une fois habilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres. Expliciter par la technique et la pratique la réglementation se rapportant aux équipements et installations électriques.

Coût **450€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **2 jours**
(14 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

RAPPEL DES CONNAISSANCES DE BASE

LES DANGERS PRESENTES PAR LES COURANTS ELECTRIQUES

Etudes statistiques d'accidents d'origine électrique
Effets physiologiques du courant sur le corps humain
Les valeurs dangereuses (intensité, tension, temps)
Conduite à tenir en cas d'accident

COMMENTAIRES TECHNIQUES SUR LES INSTALLATIONS

(référence au décret du 14.11.1988 et ses arrêts d'application)
La législation, le champ d'application, définitions, classement des tensions,

classement des locaux et choix du matériel
La très basse tension
La protection contre les contacts directs, obstacles, éloignement, isolation
Les locaux réservés aux électriciens
La protection contre les contacts indirects
Les régimes de neutre : rappel des principes fondamentaux de la distribution (schémas I.T. - T.T. - T.N.)
Structure des réseaux HTA et des réseaux BTA et BTB
La technologie du matériel
Rappel sur les fonctions de chaque appareil

LA PUBLICATION UTE C 18-510

Evaluation par QCM

Attestation de stage
Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES et LIEU : IFE NICE SAINT ISIDORE - Les 12 et 13 janvier - Les 16 et 17 février - Les 15 et 16 mars - Les 19 et 20 avril - Les 24 et 25 mai - Les 14 et 15 juin - Les 5 et 6 juillet - Les 8 et 9 octobre - Les 5 et 6 décembre 2012
MDE GRASSE - Les 26 et 27 avril - Les 6 et 7 juin - Les 15 et 16 novembre 2012



PERFECTIONNEMENT DES ELECTRICIENS NIVEAU 1 (B1 -H1 - BR)

Participants : Personnel électricien exécutant ou chargé d'intervention.

Objectifs : Permettre à du personnel électricien exécutant, une fois habilité, de réaliser des travaux et des manœuvres. Expliciter par la technique et dans la pratique, la réglementation se rapportant aux équipements et installations électriques.

Coût **390€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **1,5 jour**
(10h30)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

RAPPEL DES CONNAISSANCES DE BASE

LES DANGERS PRESENTES PAR LES COURANTS ELECTRIQUES

Etudes statistiques d'accidents d'origine électrique
Effets physiologiques du courant sur le corps humain
Les valeurs dangereuses (intensité, tension, temps)
Conduite à tenir en cas d'accident

COMMENTAIRES TECHNIQUES SUR LES INSTALLATIONS

(référence au décret du 14.11.88 et des arrêtés d'application)
La législation, le champ d'application, définitions, classement des tensions, classement des locaux et choix du matériel, la très basse tension
La protection contre les contacts directs, obstacles, éloignement, isolation
Les locaux réservés aux électriciens (sécurité...)
La protection contre les contacts indirects
Les régimes de neutre : rappel des principes fondamentaux de la distribution
Technologie du matériel
Rappel sur les fonctions de chaque appareil

LA PUBLICATION UTE C 18-510

Evaluation par QCM
Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES et LIEU : IFE NICE ST ISIDORE : Les 10 et 11 janvier - Les 17 et 18 février - Les 17 et 18 mars - Les 21 et 22 avril - Les 26 et 27 mai - Les 13 et 14 juin - Les 7 et 8 juillet - Les 10 et 11 octobre - Les 8 et 9 décembre 2012
MDE GRASSE : Les 26 et 27 avril - Les 6 et 7 juin - Les 14 et 15 novembre 2012

PERFECTIONNEMENT DES ELECTRICIENS RECYCLAGE

Participants : Personnel électricien en possession d'un titre d'habilitation depuis plus de trois ans.

Objectifs : Rappel des points fondamentaux
Mise à jour des connaissances des personnes habilitées.
Définition de l'étendue des tâches et des secteurs autorisés.

Coût **220€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **1 jour**
(7 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

RAPPEL DES POINTS FONDAMENTAUX

Des risques électriques
Des domaines de tensions
Des traitements des risques
Des différents acteurs

MISE À JOUR DES CONNAISSANCES EN FONCTION

Des nouveaux textes et documents parus
Des nouveaux matériels et équipements utilisés

POINT SUR LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES HABILITÉES

Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES et LIEU : à définir en fonction de la demande

PERFECTIONNEMENT DES PERSONNELS NON ELECTRICIENS NIVEAU 0 (B0 - H0)

Participants : Agents de maintenance, personnel non électricien.

Objectifs : Effectuer ou diriger des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de pièces nues sous tension du domaine de tension correspond à leur habilitation. Sur appréciation du chef d'établissement, les participants pourront recevoir une habilitation pour pouvoir accéder aux locaux d'accès réservés aux électriciens.

Coût **220€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **1 jour**
(7 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

NOTIONS ELEMENTAIRES EN ELECTRICITE LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Code du travail - décrets - arrêtés - la normalisation

PREVENTION DES RISQUES D'ORIGINE ELECTRIQUE

Statistiques
Les différents risques d'accidents d'origine électrique
Le rôle des paramètres du courant électrique
Les effets du courant électrique sur le corps humain

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

Protéger, examiner, alerter les secours
Soins à donner aux victimes d'accidents (décret 78-72 - arrêté du 20 janvier 78)

ETUDE DE LA PUBLICATION UTE C 18-530

Domaine d'application - définitions
Habilitations / rôles et les responsabilités
Travaux d'ordre non électrique
Distance d'approche des pièces nues sous tension
Protection des personnes travaillant dans leur voisinage

LES MATERIELS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Casques/Lunettes/Gants...

APPAREILLAGE ELECTRIQUE EN BT

Les outils portatifs (classe, indice de protection)

REGLES GENERALES DE SECURITE DESTINEES AU PERSONNEL D'EXECUTION NON ELECTRICIEN

LES DOCUMENTS : titres d'habilitation, autorisation de travail, attestation de consignation

EVALUATION PAR QCM

Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES et LIEU : PAL NICE ST ISIDORE : Le 7 février - Le 8 mars - Le 11 avril - Le 8 juin - Le 13 septembre - Le 12 octobre - Le 7 novembre - Le 22 novembre - Le 7 décembre 2012
MDE GRASSE : Le 9 mars - Le 12 avril - Le 14 septembre - Le 19 octobre - Le 23 novembre 2012



LA CONDUITE EN SECURITE DES ENGIN DE LEVAGE, DE CHANTIER ET DE MANUTENTION

Préparation autorisation de conduite et préparation CACES

Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998, relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail mobiles automoteurs servant au levage de charges ou de personnes

«L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi qu'aux agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

L'autorisation de conduite est obligatoire, elle est établie et délivrée par l'employeur, en tenant compte des éléments suivants :

- L'intéressé doit être âgé de plus de 18 ans
- Un examen médical d'aptitude à la conduite doit être réalisé par la médecine du travail
- Un contrôle de connaissance et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail concerné
- Une connaissance des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation (protocole de sécurité, plan de circulation, consignes de sécurité de l'entreprise,...)»

Le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), ne dispense ni de l'autorisation de conduite, ni de l'instruction des conditions particulières d'utilisation sur le site.

Le CACES remplace la partie "contrôle de connaissances et du savoir-faire, dans la délivrance de l'autorisation de conduite.

Nos programmes de formation respectent scrupuleusement les objectifs pédagogiques référencés dans les différentes recommandations de la CNAMTS.

LES DIFFÉRENTES RECOMMANDATIONS ET LES CATÉGORIES D'ENGIN

La recommandation R 389, concerne les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, comporte 6 catégories :

Catégorie 1 : Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure à 1 mètre



Catégorie 2 : Chariots tracteurs et/ou à plateau porteur de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg



Catégorie 3 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg, chariots embarqués



Catégorie 4 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg



Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable, chariots bi et tri directionnels à prise latérale, chariots à poste de conduite élevable



Catégorie 6 : Cette catégorie regroupe les chariots des 5 catégories précédentes lorsqu'ils sont utilisés sans activités de production : déplacement, chargement, transfert de chariots (sur porte engins), maintenance, démonstration ou essais

La recommandation R 386, concerne les plates formes élévatrices mobiles de personnes et comporte 3 types, 2 groupes et 6 catégories :

Groupe A : élévation suivant un axe vertical

Groupe B : élévation multidirectionnelle

Catégorie 1A : Translation (déplacement du châssis), possible exclusivement lorsque la structure extensible est repliée en position transport



Catégorie 1B : Translation (déplacement du châssis), possible exclusivement lorsque la structure extensible est repliée en position transport



Catégorie 2A : Translation (déplacement du châssis) avec plate forme de travail en position haute commandée par un organe situé sur le châssis

Catégorie 2B : Translation (déplacement du châssis) avec plate forme de travail en position haute commandée par un organe situé sur le châssis



Catégorie 3A : Translation (déplacement du châssis) avec plate forme de travail en position haute commandée par un organe situé sur la plate forme de travail



LA CONDUITE EN SECURITE DES ENGIN DE LEVAGE, DE CHANTIER ET DE MANUTENTION

LES DIFFÉRENTES RECOMMANDATIONS ET LES CATÉGORIES D'ENGIN

Catégorie 3B : Translation (déplacement du châssis) avec plate forme de travail en position haute commandée par un organe situé sur la plate forme de travail



La recommandation R 372 modifiée, concerne les engins de chantier et comporte 10 catégories :

Catégorie 1 : Tracteurs et petits engins de chantiers mobiles (tracteurs agricoles de moins de 50cv, mini pelles jusqu'à 6 tonnes, mini chargeuses jusqu'à 4,5 tonnes, moto basculeurs jusqu'à 4,5 tonnes, petits compacteurs, machines à peindre les lignes sur les chaussées, ...)



Catégorie 2 : Engins d'extraction ou de chargement à déplacement séquentiel (pelles, engins de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains, ...)



Catégorie 3 : Engins d'extraction à déplacement alternatif (bouteur, tracteurs à chenille, pipe layer, ...)



Catégorie 4 : Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses sur pneus, chargeuses sur chenilles, chargeuses pelleuses, ...)



Catégorie 5 : Engins de finition à déplacement lent (finisseurs, machines à coffrage glissant, répandeur de chaux, gravillonneur automoteur, pulvimixeur, fraiseuse, ...)



Catégorie 6 : Engins de réglage à déplacement alternatif (niveleuse, ...)



Catégorie 7 : Engins de compactage à déplacement alternatif (compacteur, ...)



Catégorie 8 : Engins de transport ou d'extraction transport (tombereau, décapeuse, tracteur agricole à 50cv, ...)



Catégorie 9 : Engins de manutention (chariot élévateur de chantier ou tout terrain)



Catégorie 10 : Déplacement, chargement, déchargement, transfert, maintenance, démonstration, essais (hors production)

La recommandation R 318, concerne les ponts roulants, portiques et semi portiques

La recommandation R 390, concerne les grues auxiliaires de chargement de véhicules (utilisation avec télécommande ou non)



La recommandation R 377 modifiée, concerne les grues à tour

La recommandation R 366, concerne les transpalettes électriques à conducteur accompagnant



La recommandation R 367, concerne les transpalettes manuels à conducteur accompagnant



NOS PROPOSITIONS DE FORMATION EN INTRA-ENTREPRISE :

AUTORISATION DE CONDUITE INTERNE

Modules de 1 à 5 jours (en fonction du nombre et du niveau des participants)
Formation théorique et pratique dans les locaux de l'entreprise

FORMATION CACES

Modules de 2 à 5 jours en entreprise (sous condition) ou en centre de formation
Formation théorique, pratique et examen CACES (par un organisme habilité)

→ LEVAGE, MANUTENTION ET TRAVAUX EN HAUTEUR

LA CONDUITE EN SECURITE DES ENGINS DE LEVAGE, DE CHANTIER ET DE MANUTENTION

NOS PROPOSITIONS DE FORMATION EN INTER-ENTREPRISE :

CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS R 389
AUTORISATION DE CONDUITE OU PRÉPARATION CACES

Formation initiale

Coût **570€** nets de taxes l'autorisation de conduite
720€ nets de taxes CACES
170€ nets de taxes CACES supplémentaires

Durée **3 jours** (21 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

Préparation de l'autorisation de conduite (Arrêté de 02/12/98) et / ou délivrance du CACES⁽¹⁾ ou attestation de participation au stage si le résultat aux tests est négatif.

DATES : Les 16, 17 et 18 janvier – Les 20, 21 et 22 février – Les 12, 13 et 14 mars – Les 16, 17 et 18 avril – Les 21, 22 et 23 mai – Les 18, 19 et 20 juin – Les 16, 17 et 18 juillet – Les 17, 18 et 19 septembre – Les 15, 16 et 17 octobre – Les 19, 20 et 21 novembre – Les 10, 11 et 12 décembre 2012
LIEU : NICE SAINT ISIDORE

(1) par un organisme habilité

CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS R 389
AUTORISATION DE CONDUITE OU PRÉPARATION CACES

Renouvellement

Coût **500€** nets de taxes l'autorisation de conduite
520€ nets de taxes CACES
120€ nets de taxes CACES supplémentaires

Durée **2 jours** (14 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

Préparation de l'autorisation de conduite (Arrêté de 02/12/98) et / ou délivrance du CACES⁽¹⁾ ou attestation de participation au stage si le résultat aux tests est négatif.

DATES : Les 16 et 18 janvier – Les 20 et 22 février – Les 12 et 14 mars – Les 16 et 18 avril – Les 21 et 23 mai – Les 18 et 20 juin – Les 16 et 18 juillet – Les 17 et 18 septembre – Les 15 et 18 octobre – Les 19 et 21 novembre – Les 10 et 12 décembre 2012
LIEU : PAL NICE ST ISIDORE

(1) par un organisme habilité

CACES ENGINS DE CHANTIER R 372 M
CATEGORIES 1, 2 ET 4

Formation initiale

Coût **2 950€** nets de taxes

Durée **10 jours** (70 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

CATEGORIE 1 : mini engins
 CATEGORIE 2 : pelles sur pneus et sur chenilles
 CATEGORIE 4 : chargeuses, tractopelles
 Délivrance du CACES⁽¹⁾ ou attestation de participation au stage si le résultat aux tests est négatif.

DATES : Du 19 au 30 mars - Du 21 mai au 1^{er} juin - Du 15 au 26 octobre 2012
LIEU : PAL NICE ST ISIDORE

(1) par un organisme habilité

CONDUCTEUR DE GRUE A TOUR R 377 M

Formation initiale

Coût **2 950€** nets de taxes

Durée **10 jours** (70 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

Délivrance du CACES⁽¹⁾ ou attestation de participation au stage si le résultat aux tests est négatif.

DATES : Du 11 au 22 juin - Du 1^{er} au 12 octobre 2012
LIEU : IFE NICE ST ISIDORE

(1) par un organisme habilité

FORMATION INITIALE DES CONDUCTEURS DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS CACES

Coût **720€** nets de taxes

Durée **3 jours** (21 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

Préparation de l'autorisation de conduite, recommandation R 386 de la C.R.A.M. (décembre 1999) et / ou délivrance du CACES.

DATES : Les 6, 7 et 8 février - Les 7, 8 et 9 mars - Les 11, 12 et 13 avril - Les 23, 24 et 25 mai - Les 13, 14 et 15 juin - Les 3, 4 et 5 octobre - Les 5, 6 et 7 décembre 2012
LIEU : PAL NICE ST ISIDORE

RAPPEL : la délivrance du CACES ne dispense pas de l'instruction des conditions particulières d'utilisation sur le site de travail du salarié concerné.

PRÉPARATION ET PASSAGE CACES R390 CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT DE VÉHICULE CACES

Coût **720€** nets de taxes le CACES

Durée **2 jours** (14 heures)
 Horaires : 9h - 12h30
 13h30 - 17h

Préparer l'autorisation de conduite et le CACES des grues de chargement de véhicules selon la législation en vigueur (Recommandation R390 de la CNAM-TS). Cette action s'adresse aux utilisateurs de grues hydrauliques auxiliaires conçues essentiellement dans le but de charger et de décharger l'unité de transport sur laquelle elles sont montées.

DATES : Les 24 et 25 janvier - Les 19 et 20 mars - Les 2 et 3 mai - Les 6 et 7 juin - Les 24 et 25 septembre - Les 26 et 27 novembre 2012
LIEU : PAL NICE ST ISIDORE

FORMATION A LA CONDUITE DES GRUES PORTUAIRES SUR RAILS

Participants : Conducteurs de grues sur rails en zone portuaire.

Objectifs : Être capable de maîtriser les problèmes de sécurité liés à la fonction de grutier tant sur le plan théorique que pratique, conformément à la Recommandation R383M de la CNAM-TS et de l'arrêté du 02/12/1998.

Coût nous consulter

Durée **10** jours (70 heures)

LE REGLEMENTATION

Arrêté du 02/12/98
Recommandation R386M de la CNAM-TS
Rôle et responsabilité du conducteur
Les vérification – Normes – Grues / Elingues

LES PRINCIPAUX TYPES DE GRUES

Caractéristiques des grues
Mécanismes de fonctionnement des mouvements
Caractéristiques des grues portuaires
Les principaux risques liés à l'utilisation

NOTIONS ELEMENTAIRES DE PHYSIQUE

Calculs des masses
Densité des corps
Centres de gravité

TECHNOLOGIE DES GRUES PORTUAIRES

Polygone de sustentation
La stabilité / Renversement
Les abaques de charges
Les aides à la conduite
Le mouflage

ELINGAGE

Les accessoires d'élingage
Les modes d'élingage
Les facteurs d'élingage
Le saisissage des charges
Choix des élingues

EXPLOITATION DES GRUES – MISE EN SITUATION REELLE

Les opérations de prise de poste
Les modes d'élingage
Les gestes de commandement, communication par radio ou par téléphone
Le poste de conduite, les dispositifs d'aide à la conduite
Utilisation de la grue dans les conditions prévues par le constructeur
Prise, déplacement, dépose de charges diverses, reprise du ballant
Les opérations interdites
Les opérations de fin de poste, compte rendu des anomalies

Validation : Autorisation de conduite

DATES et LIEU : nous consulter



FORMATION INITIALE DES APPAREILLEURS DE BORD

Participants : Toutes personnes destinées au travail d'appareillage à bord de bâtiment.

Objectifs : Donner aux futurs appareilleurs les connaissances techniques de base en matière d'appareillage en respectant les règles de sécurité du bord et l'environnement.

Coût nous consulter

Durée **5** jours (35 heures)

L'ÉQUIPE D'APPAREILLAGE

Définition de l'appareillage
Le chef de manœuvres : rôle et responsabilités
Les appareilleurs : fonctions et spécialités
La communication
Les équipements de protection individuelle
Préparation d'une manœuvre d'appareillage
- compréhension de la tâche
- préparation des matériels
- évaluation des temps
Appareillage et sécurité à bord
Hygiène et environnement

LES TECHNIQUES D'APPAREILLAGE

Poids des corps / densité / masse volumique
Les différents types d'élingues
- chaînes, câbles, palonniers, sangles
La charge maximale d'utilisation (CMU)
Influence de l'angle d'élingage
Les coefficients angulaires
Le matériel d'appareillage
- le palan : structure fonctionnement capacité
- utilisation du palan
Les accessoires de levage
- crochets manilles serre
- câbles
Techniques de saisissage
- boucles, nœuds coulants, etc...
La vérification générale périodique des appareils et des accessoires de levages

LE TRAVAIL À BORD

Etude des pitons
Positionnement des palans
Le déplacement spatiale d'une pièce
- déplacement avec un palan
- déplacement à 2 palans
- déplacement à 3 palans
- passage d'écoutes
- passage de surbots
- passage de coupés
Etude d'une ligne de pitonnage
Préparation théorique d'une manœuvre d'appareillage

3 jours en atelier

Atelier Comportant un pont roulant ou autre appareil de levage (palans, élingues diverses et charges de différentes natures).
Levage, déplacement de pièces à l'aide de palans
Retournement de pièce dans l'espace à l'aide palans
Réalisation de pièces de saisissage à l'aide de câbles, cassettes, serres câbles, bouts, manilles

Pédagogie : le formateur, lors de sa partie théorique, sera muni de son matériel informatique afin de présenter sur vidéo projecteur les informations liées à la formation.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

DATES et LIEU : nous consulter

→ LEVAGE, MANUTENTION ET TRAVAUX EN HAUTEUR

TRAVAUX EN HAUTEUR

Participants : Tout salarié chargé de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur
Attention un pré requis indispensable : Aptitude médicale aux travaux en hauteur (médecine du travail).

Objectifs : Identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser. Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacements en hauteur. Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collective et individuelle).

Coût
800€
 nets de taxes
 la session

Durée
1 jour
 (7 heures)

Horaires :
 9h - 12h30
 13h30 - 17h

LA RÉGLEMENTATION

Décret du 08 janvier 1965
 Arrêté du 02 décembre 1998
 Compétence des personnels habilités aux travaux en hauteur

ORGANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Information des travailleurs
 Balisage des zones d'évolution des appareils
 Connaissance des tâches à effectuer et de l'environnement

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SERVANT AU LEVAGE

Stabilité des équipements
 Les risques électriques - Distances de sécurité
 Respect des capacités
 Postes de manœuvre
 Recours à un guide
 Notion d'élingage - choix des accessoires

Risques de renversement - Effet du vent

LES ÉQUIPEMENTS SERVANT AU LEVAGE DES PERSONNES ET APPAREILS

Homologation CE
 Vérifications générales périodiques
 Consignes de sécurité
 Maintenance
 Registres de sécurité
 Responsabilité des utilisateurs

LES MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LE SOL

Gestes normalisés
 Utilisation des radios - Procédures

LES DISPOSITIFS ANTI-CHUTE DE PERSONNELS

Harnais
 Câbles de retenue
 Les équipements de protection individuelle

Formation sur mesure en intra-entreprise : 8 stagiaires maximum

DATES et LIEU : nous consulter

MONTEURS D'ECHAFAUDAGE

Participants : Tout collaborateur amené à installer ou utiliser un échafaudage.

Objectifs : Prévenir les risques face à l'évolution des techniques et des structures de l'entreprise dans le montage et l'utilisation des échafaudages.

Coût
1 700€
 nets de taxes
 la session
 (hors location des échafaudages)

Durée
2 jours
 (14 heures)

Entretien et perfectionnement des connaissances en vue du maintien de la qualification professionnelle
 Art L 6313-2 du code du travail

Mise en conformité, décret du 01/09/2004 et recommandation R408 de la CNAMTS

LÉGISLATION

Rappels des textes législatifs conformément au décret du 08 janvier 1965 modifié par décret du 06 mai 1995
 Décret du 01 septembre 2004

SÉCURITÉ

Active et passive
 Sécurité au montage
 Le port des EPI
 Equipement de sécurité pour les travaux en hauteur

Obligations de l'employeur
 Obligations du salarié
 Balisage de la zone de travaux

TECHNOLOGIE ET CONSEILS DE MONTAGE

Techniques d'élingage
 Les contreventements
 Les amarrages ou encrages
 Le bâchage
 Les garde-corps
 Les calages

Remise d'un Memo à chaque participant

Evaluation de la formation
 QCM portant sur la sécurité et l'utilisation des structures

Formation sur mesure en intra-entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

VERIFICATEURS D'ECHAFAUDAGE

Participants : Personnel du Groupement Service Support Maritime de la Base Navale de Toulon amené à vérifier un échafaudage roulant.

Objectifs : Prévenir les risques face à l'évolution des techniques et des structures de l'entreprise dans le montage, l'utilisation et la vérification des échafaudages servant à l'entretien des coques d'embarcation et des travaux de bassin. Cette acquisition des connaissances est conforme à l'article R.4141 - 13 et 17 - R.4323 du code du travail, du décret du 1er septembre 2004 et de la recommandation R 408 de CNAM-TS.

Coût
800€
 nets de taxes

Durée
1 jour
 (7 heures)

FORMATION THEORIQUE

Vérification des échafaudages
 Connaissance des différents types de matériels
 Le rapport de mise en service
 Le rapport de remise en service
 Les vérifications générales périodiques
 Le plan de montage
 La conformité des matériels
 Importance de l'état de conservation
 Rôles et responsabilités du vérificateur

FORMATION PRATIQUE

Mise en situation réelle sur un échafaudage monté
 Rédaction d'un rapport de vérification

Moyens nécessaires

Echafaudage roulant et plan d'installation
 Cales : bataings 20x20 et 50x50
 Caisse à outils pour le montage
 Tire fons
 Balises de sécurisation de zones
 Coque de vedette sur ber ou possibilité de réaliser le montage en bassin

Equipements de Protections individuelles

Casque de sécurité avec jugulaire
 Gants de manutention
 Chaussure de sécurité
 3 harnais avec longes sans amortisseurs (longueur 1m20)

Remise d'un MEMO à chaque participant, traçabilité de la formation

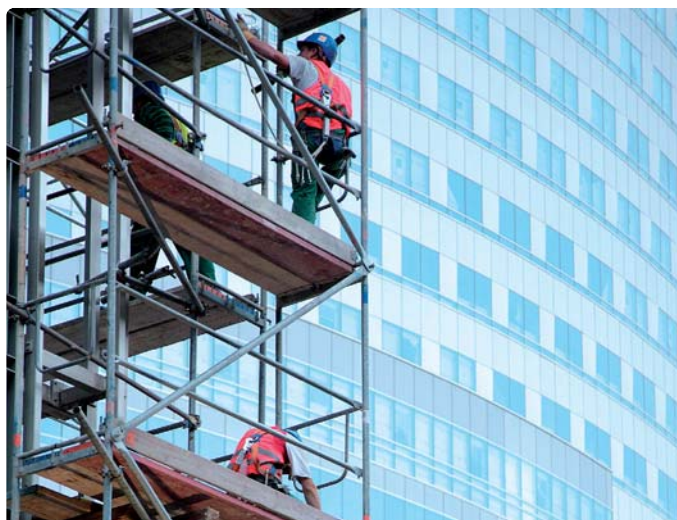
Evaluation de la formation

QCM portant sur la sécurité et l'utilisation des structures et remise d'une attestation de stage

Pédagogie : Le formateur, lors de sa partie théorique, sera muni de son matériel informatique afin de présenter sur vidéo projecteur les informations liées à la formation.

Un support pédagogique sera remis à chaque participant

DATES : à convenir sur 2012 - **LIEU :** dans l'entreprise



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Participants : **Tout public.**

Objectifs : Préparer les stagiaires au contrôle de leur comportement en situation accidentelle par l'apprentissage des gestes de premiers secours face à une victime.
Présenter le rôle essentiel de la prévention dans le contexte de l'activité professionnelle.
Sensibiliser aux risques professionnels pour développer l'esprit de sécurité.
N° Convention : CRAM : 074SST05075

Coût **200€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **2 jours**
(14 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
Le rôle du sauveteur secouriste du travail
Le cadre juridique de l'intervention SST
Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

DE « FAIRE ALERTER » À « INFORMER »

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (les) victime(s) :
La victime saigne abondamment, La victime s'étouffe,
La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
La victime répond, elle se plaint de brûlures,
La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
La victime ne répond pas, elle respire,
La victime ne répond pas, elle ne respire pas

SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

Risques spécifiques,
Conduites particulières à tenir

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
Connaître l'alerte aux populations
Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime danger sans s'exposer soi-même

DE « PROTÉGER » À « PRÉVENIR »

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
Repérer des dangers dans une situation de travail
Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

EVALUATION : Evaluation sur exercice pratique tout au long du stage (fiche individuelle de suivi et d'évaluation de SST)
Certificat de Formation de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par la Caisse Régionale d'assurance Maladie (CRAM) remis aux candidats ayant suivis toute la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable dans la semaine suivant la fin de la formation (édité et archivé informatiquement)
Attestation de stage

Méthode pédagogique : Groupe de 10 personnes maximum
Méthode interactive s'appuyant sur des

expériences vécues, les moniteurs SST étant tous des pompiers professionnels en activité
Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (Vidéo projecteur et ordinateur portable)
Exercices pratiques avec mannequin secourisme (type ResuSci Anne de Laerdal) de dernière génération
Simulateur de Défibrillateur semi automatique (DSA)
Questions/réponses assurés régulièrement tout au long du stage
Information et intervention du médecin du travail concerné assuré par les soins d'IFAERO

DATES et LIEU : PAL NICE ST ISIDORE : Les 17 et 28 janvier - Les 8 et 9 mars - Les 17 et 18 avril - Les 5 et 6 juin - Les 27 et 28 juin - Les 9 et 10 octobre - Les 5 et 6 décembre 2012
MDE GRASSE : Les 19 et 20 avril - Les 7 et 8 juin - Les 11 et 12 octobre - Les 15 et 16 novembre 2012

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)

Participants : **Titulaires de la carte INRS de Sauveteur Secouriste du Travail.**

Objectifs : Actualiser les connaissances pratiques du sauveteur secouriste afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission.

Coût **130€**
nets de taxes
en inter-entreprise

Durée **6 heures**
pour une formation continue d'une validité de 24 mois

4 heures
pour une formation continue d'une validité de 12 mois

EVALUATION DU COMPORTEMENT DU SST À PARTIR D'ACCIDENT DE TRAVAIL SIMULÉ

Repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Connaître et savoir appliquer les différents gestes d'urgence

RÉVISION DES GESTES D'URGENCE

Donner un message d'alerte
Effectuer les gestes appropriés selon la situation
Méthode d'examen de la victime

ACTUALISATION DE LA FORMATION

Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement avec cas concrets adaptés
Au travail quotidien des salariés aux modification du programme
Aux expériences, questionnement des stagiaires que le statut de moniteur SST aurait fait surgir

Evaluation : Sur exercice pratique tout au long du stage (fiche individuelle de suivi et d'évaluation de SST)

Certificat de Formation de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par la Caisse Régionale d'assurance Maladie (CRAM) remis aux candidats ayant suivis toute la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable dans la semaine suivant la fin de la formation (édité et archivé informatiquement). Attestation de stage

expériences vécues, les moniteurs SST étant tous des pompiers professionnels en activité

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (Vidéo projecteur et ordinateur portable)

Exercices pratiques avec mannequin secourisme (type ResuSci Anne de Laerdal) de dernière génération
Simulateur de Défibrillateur semi automatique (DSA)

Questions/réponses assurés régulièrement tout au long du stage
Information et intervention du médecin du travail concerné assuré par les soins d'IFAERO

Méthode pédagogique :

Groupe de 10 personnes maximum
Méthode interactive s'appuyant sur des

DATES et LIEU : PAL NICE ST ISIDORE : Le 19 janvier - Le 7 mars - Le 14 juin - Le 13 septembre - Le 18 octobre - Le 14 novembre - Le 7 décembre 2012
MDE GRASSE : Le 15 juin - Le 14 septembre - Le 19 octobre - Le 10 décembre 2012

GESTES ET POSTURES

Participants : **Tout collaborateur ayant des antécédents de problèmes vertébraux ou étant exposé à ces risques de par sa fonction.**

Objectifs : Améliorer la sécurité dans le cadre de la situation de travail :
En détectant les facteurs de risques
En trouvant des solutions pratiques pour les réduire
Diminuer la fatigue et les accidents

Coût **800€**
nets de taxes
la session

Durée **1 jour**
(7 heures)

INTRODUCTION

Statistiques
Répartition des accidents du travail
Moyens de prévention
Facteurs aggravants

déformation de la colonne vertébrale)
Etude des mécanismes de déclenchement des lésions dues à de mauvaises postures
Notions de coût

PARTIE TECHNIQUE :

ANATOMIE :
Le squelette
La musculature
La colonne vertébrale
La vertèbre
Le disque vertébral :
- présentation
- rôle
- possibilités articulaires
- comportement
- l'accident (différentes formes d'accidents)
- facteurs aggravants (vieillesse, poids,

PARTIE PRATIQUE : EDUCATION GESTUELLE :
Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
À faire, à ne pas faire
Exercices pratiques : manutentions, seul ou en groupe, de charges habituellement transportées, telles que :
- sacs, fûts, caisses, objets particuliers
- attitudes posturales corrigées
- manutentions spécifiques à l'aide du transpalette

Formation sur mesure en intra-entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DU TRAVAIL - C.H.S.C.T. (ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS)

Coût **980€**
nets de taxes
par personnes

Durée **5 Jours**
(35 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

Participants : Représentant du personnel désigné, n'ayant jamais suivi le stage agréé (formation obligatoire - article L4614-14 modifié du Code du Travail), Membres du C.H.S.C.T.

Objectifs : Connaître et approfondir les textes relatifs à la mise en place d'un C.H.S.C.T.

Apporter aux futurs membres du C.H.S.C.T. les connaissances nécessaires à une bonne gestion de celui-ci.

Les sensibiliser à la prévention, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail pour leur permettre d'agir dans des situations où ils devront exercer leur mission définie par la loi.

REGLEMENTATION

Etablissements soumis aux principes généraux de prévention
Principes généraux de prévention
Etablissements devant mettre en place le C H S C T
Intervention d'une entreprise extérieure

LE FONCTIONNEMENT DU C H S C T

Composition / Représentation des sièges / Délit d'entrave / Désignation du secrétaire / réunions du C H S C T

LES MISSIONS DU C H S C T

Protection et sécurité des salariés
Prescriptions législatives
Analyse et prévention des risques
Les inspections (enquêtes)
Prévention des risques
Amélioration des conditions de travail
Actions en matière de harcèlement sexuel / moral
Emploi des Travailleurs Handicapés
Rôle de prévention du C H S C T
Les formations à la sécurité (Code du Travail L4141-2)

LES MOYENS POUR EXERCER SES MISSIONS DU C H S C T

Les moyens mis à la disposition par l'entreprise / Le temps de délégation / La protection des représentants
Le recours à un expert / Les documents à présenter au C H S C T / La formation des membres
La documentation technique et juridique / L'obligation de discrétion / Le droit d'attente et de retrait
La procédure de «danger grave et imminent» / Les documents de signalement de danger, accidents ou risques de maladies professionnelles
E R P / I G H

LES AIDES EXTERIEURES DU C H S C T

DDTE - DRTE / CRAM / Médecine du travail / INRS / Organismes de prévention

STATISTIQUES EN MATIERE D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Nombre d'accidents du Travail - Pourcentages / Causes
Répartition des accidents selon les âges, les qualifications professionnelles
La répartition des lésions
Le coût des accidents (direct - indirect - caché)
Les indicateurs de sécurité : Taux de fréquence (calcul), Taux de gravité (calcul)

LES DIFFERENTES FORMES DE PREVENTION

L'accident du travail - Code Sécurité Sociale Art L411-2 (Définition / Trajet / Maladie professionnelle)
Documents à remplir par le C H S C T (modèles)
La prévention (psychologique, pédagogique, technique (E.P.I), légale)

ANALYSE EVENEMENTIELLE

L'arbre des faits - Définition - Réalisation
Règles du travail
Enchaînement/conjonction
Construction d'arbres de faits simples

ETUDE DE CAS : PRÉSENTATION D'UN ACCIDENT SURVENU DANS UNE ENTREPRISE SOUS FORME DE B D

Relevé des faits
Hiérarchisation/ Chronologie
Construction de l'arbre
Recherche des causes essentielles
Actions à mener

ORGANISATION D'UNE REUNION DU C H S C T / JEU DE ROLE

Le formateur joue le rôle du président et assure la gestion du temps
Préparation
Désignation d'un secrétaire et d'un responsable sécurité qui assiste le président
Préparation des points mis à l'ordre du jour (1 heure) 6 points à débattre
Le secrétaire propose au président les points à aborder
Chaque partie détermine ses objectifs et prépare ses arguments pour défendre sa position
Réunion du C H S C T
Présentation et débat de l'ordre du jour
Synthèse du résultat des débats
Etablissement du rapport
Bilan
Analyse du niveau d'atteinte des objectifs
Si l'objectif n'a pas été atteint, analyse de l'échec

LE DOCUMENT UNIQUE

Contenu / Forme / Mise à jour
Accessibilité du Document Unique
Méthode d'évaluation des risques
Elaboration du programme d'actions et mis en oeuvre
Ré-évaluation des risques
Synthèse des actions à mener

QUESTIONS DIVERSES POSEES AU C H S C T

AGRÉMENT D.R.T.E.F.P SELON LA PRÉFECTURE RÉGIONALE

EVALUATION par QCM

Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES : Du 2 au 6 juillet 2012 - Du 26 au 30 novembre 2012 LIEU : IFE NICE ST ISIDORE

Contactez-nous au

04 92 29 48 18

et nous élaborerons ensemble un module, une action
ou encore un cursus de formation en fonction de vos besoins

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DU TRAVAIL - C.H.S.C.T. (ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS)

Participants : Représentant du personnel désigné, n'ayant jamais suivi le stage agréé (formation obligatoire - article L4614-14 modifié du Code du Travail), Membres C.H.S.C.T.

Objectifs : Comprendre en profondeur le rôle du CHSCT. Maîtriser les outils et les méthodes de base pour exercer plus facilement ses missions. Développer ses capacités à déceler et intervenir sur les risques professionnels.

Coût **660€**
nets de taxes
par personnes

Durée **3 Jours**
(21 heures)

Horaires :
9h - 12h30
13h30 - 17h

REGLEMENTATION

Principes généraux de prévention
Etablissements concernés par le CHSCT
Intervention d'une entreprise extérieure

FONCTIONNEMENT DU CHSCT

LES MISSIONS DU CHSCT

Prescriptions législatives
Protection et sécurité des salariés
Analyse et prévention des risques
Les inspections (enquêtes)
Prévention des risques
Amélioration des conditions de travail
Emploi des Travailleurs Handicapés
Rôle de prévention du CHSCT
Les formations à la sécurité (Code du Travail L4141-2)

LES MOYENS DU CHSCT POUR EXERCER SES MISSIONS :

Mis à la disposition par l'entreprise / Temps de délégation / Protection des représentants / Recours à un expert
Les documents à présenter au CHSCT / Formation des membres / La documentation technique et juridique : Obligation de discrétion / Droit d'attente et de retrait / La procédure de danger grave et imminent
Les documents de signalement de danger, accidents ou risques de maladies professionnelles / ERP / IGH

LES AIDES EXTERIEURES DU CHSCT

DDTE - DRTE / CRAM / Médecine du travail / INRS / Organismes de prévention

STATISTIQUES EN MATIERE D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Nombre d'accidents du Travail - Pourcentages / Causes
Répartition des accidents selon les âges et la Qualification professionnelle / La répartition des lésions
Le coût des accidents (direct - indirect - caché) / Les indicateurs de sécurité : Taux de fréquence (calcul), Taux de gravité (calcul)

LES DIFFERENTES FORMES DE PREVENTION

L'accident du travail - Code Sécurité Sociale (Définition / Trajet / Maladie professionnelle...)

Documents à remplir par le CHSCT (modèles)

La prévention (Psychologique, pédagogique, technique (E.P.I), légale)

ANALYSE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL :

L'arbre des faits - Définition - Réalisation

Règles du travail

Enchaînement/conjonction

Construction d'arbres de faits simples

ETUDE DE CAS

Présentation d'un accident survenu dans une entreprise

LE DOCUMENT UNIQUE :

Contenu / Forme / Mise à jour
Accessibilité du Document Unique
Méthode d'évaluation des risques
Elaboration du programme d'actions et mise en œuvre
Ré-évaluation des risques
Synthèse des actions à mener

LE JOURNAL DU CHSCT :

Questions/ Réponses

AGRÉMENT D.R.T.E.F.P SELON LA PRÉFECTURE RÉGIONALE

EVALUATION par QCM

Formation en inter-entreprise ou en intra-entreprise

DATES et LIEU : PAL NICE ST ISIDORE : Les 30, 31 janvier et 1^{er} février - Les 21, 22 et 23 mars - Les 27, 28 et 29 juin - Les 17, 18 et 19 octobre - Les 12, 13 et 14 novembre 2012

MDE GRASSE - Les 29, 30 et 31 mai - Les 21, 22 et 23 novembre 2012

ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES

Participants : Dirigeant et Responsable sécurité (non professionnel de la sécurité) de toutes entreprises.

Objectifs : Rappeler les exigences réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail et les pénalités associées.
Acquérir une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques professionnels.

Coût **1 280€**
nets de taxes
la session

Durée **1 jour**
(7 heures)

RAPPEL DE LE REGLEMENTATION

Exigences générales du Code du Travail
Décret du 5 novembre 2001

IDENTIFICATION DES DANGERS ET MAITRISE DES RISQUES

Notions et définitions
Equations du risque
Identification des dangers
Evaluation et hiérarchisation des risques
Maîtrise des risques

PRESENTATION DES OUTILS D'EVALUATION DES RISQUES

Analyse préliminaire des risques
AMDEC (Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité)
Supports

Formation sur mesure en intra-entreprise ou en inter-entreprise en fonction de la demande

DATES et LIEU : nous consulter

FORMATION DE FORMATEUR CHARIOT AUTOMOTEUR

Participants : Managers de tous niveaux, formateurs occasionnels, cadres des services formation.

Objectifs : Donner une démarche et un comportement pédagogiques rigoureux et professionnels aux animateurs de stages de formation.
Choisir et préparer les supports et le matériel pédagogiques.
Connaître et utiliser les techniques de communication adaptées à l'animation
Gérer et animer un groupe.
Évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques et faire un bilan.

Coût nous consulter

Durée **5 jours**
(35 heures)

RAPPEL DES CONNAISSANCES

Réglementation
Sécurité
Technique
Plaques de charges
Vérifications réglementaires

PEDAGOGIE

Leviers de la communication pédagogique
Objectifs pédagogiques
Outils pédagogiques
La dynamique de progression
La maîtrise de groupe
Les évaluations

CONSTRUCTION DES OUTILS PEDAGOGIQUES

Support de formation
Support stagiaire

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Gestion du stage

MISE EN SITUATION

Formation sur mesure en intra-entreprise ou en inter-entreprise en fonction de la demande

DATES et LIEU : nous consulter

→ MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

SENSIBILISATION A LA GESTION DE CRISE

Participants : Toute personne ayant à participer en tant que décideur ou expert à une cellule de crise, au sein de son entreprise ou en collaboration avec une collectivité ou un service de l'état. (12 personnes maximum). Pas de pré requis particuliers.

Objectifs : Découvrir les mécanismes de la crise et s'intégrer efficacement et durablement dans un groupe susceptible de la solutionner.

Coût **900€**
nets de taxes

Durée **1 jour**
(7 heures)

Horaires : **9h00 - 12h30**
13h30 - 17h00

LA CRISE :

Qu'est ce que la crise ?
L'évènement, l'élément déclencheur, les conséquences
Importance de la conjoncture

LA VIE DE LA CRISE:

Urgence et crise, risques réels et risques imaginés
Avant la crise : signes avant-coureurs, planification, préparation
Pendant la crise : sidération, lenteur...
Continuité du service
Secours et sauvegarde

GESTION DE LA CRISE :

Les 3 phases : réflexe/réflexion/action

LA CELLULE DE CRISE :

Où ? Qui ? Comment ?
Difficultés : Tous ensemble vers un même but ?

APRÈS LA CRISE

Bilan
Expérience
Pour la prochaine crise...

(Exercices de mise en situation, jeux de rôles...)

Formation en intra entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

MANAGEMENT HSE

Participants : Chefs d'entreprise et responsables "sécurité", toute personne impliquée dans le management de la sécurité.

Objectifs : Comprendre les enjeux d'un Système de Management de la Sécurité (SMS), s'approprier les mécanismes de la mise en place d'un tel système, acquérir une connaissance et une technicité pour optimiser ses actions.

Coût **nous consulter**

Durée **10 jours**
(70 heures)

Horaires : **9h00 - 12h30**
13h30 - 17h00

Présenter les modèles concernant la sécurité
Origines, contexte mondial, enjeux stratégiques, économiques et réglementaires
Modèles systèmes de management de la Sécurité
Décomposer la structure d'un SMS
Etude des étapes clés vers l'amélioration continue des performances
Définir le projet d'un Système de Management de la sécurité
Politique de la santé et de sécurité au travail, obligations réglementaires
Planification du projet (ressources, compétences)
Réaliser le programme d'actions
Identification et détermination des dangers et des risques

Choix des objectifs
Mise en place du programme d'action de maîtrise des risques
Mettre en œuvre un SMS
Définition de l'organisation et de la structure opérationnelle
Gestion du système documentaire
Elaboration de plans de formation et de communication
Prévention et réponse aux situations d'urgence
Accroître la performance du système
Surveillance du système, indicateurs, accidents et incidents, actions Correctives et Préventives, audit
Orienter le système vers l'amélioration des performances de sécurité
Optimisation de la revue de direction

DATES : à convenir **LIEU :** dans l'entreprise

COMMUNICATION DE CRISE

Participants : Toute personne ayant à participer en tant que décideur ou expert à une cellule de crise, au sein de son entreprise ou en collaboration avec une collectivité ou un service de l'état et susceptible d'avoir à communiquer directement ou indirectement avec les médias. (8 personnes maximum). Avoir suivi de préférence la journée de «sensibilisation à la gestion de crise».

Objectifs : Découvrir les différents média et la communication de crise; en faire un outil plutôt qu'en être la victime.

Coût **900€**
nets de taxes

Durée **1 jour**
(7 heures)

Horaires : **9h00 - 12h30**
13h30 - 17h00

LES MÉDIAS

Les agences, la presse, la radio, la télé, les nouveaux médias
Fonctionnement et contraintes des différents médias

LES POUVOIRS ET LES DEVOIRS

Les « quatrièmes et cinquièmes pouvoirs »
Le rapport Charon
La liberté d'expression

LE JOURNALISTE

Qui est-il ?
Quels sont ses besoins et ses contraintes ?

LE MESSAGE

Quel message voulons-nous faire passer ?
Le contenu du message,
Le public visé,
Contexte de la communication,

OUTILS

Point presse

(Exercices de mise en situation, jeux de rôles...)

Formation en intra entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

Communiqué de presse
Conférence de presse

RÉDACTION D'UN ARTICLE DE PRESSE

Je communique : le public visé
Les médias communiquent : information ou actualité ?

L'INTERVIEW

Qui la fait et pourquoi
Préparation
Réalisation

RÉDACTION D'UN ARTICLE DE PRESSE

Loi des 5 W
Loi de proximité
Choix des mots

EXEMPLE DU SERVICE PUBLIC

Obligations des fonctionnaires
Fonctionnement de la communication d'un établissement public

SIGNALISATION TEMPORAIRE

Participants : Toute personne réalisant des travaux sur chaussées ou à proximité devant implanter la signalisation temporaire.

Objectifs : Définir l'objectif de la signalisation, d'identifier les différents panneaux de signalisation.

Coût **800€**
nets de taxes

Durée **1 jour**
(7 heures)

Généralités
Principes fondamentaux de la signalisation temporaire
Situations rencontrées
Nature des signaux et caractéristiques du matériel
Classification des signaux suivant leur implantation
Consistance de la signalisation temporaire
Règles d'implantation de la signalisation temporaire

Signalisation de prescription
Circulation alternée
Signalisation par feux des intersections
Déviations de circulation
Signalisation temporaire de nuit
Dangers temporaires et chantiers fixes
Chantiers mobiles
Signalisation temporaire urbaine
Routes à chaussées séparées
Signalisation des personnes
Prescriptions réglementaires

Arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Formation sur mesure en intra entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

MARCHANDISES DANGEREUSES IATA TRANSPORT AÉRIEN EN PARTENARIAT AVEC MAP TRAINING

Sont concernés par la formation aux marchandises dangereuses 12 catégories de personnels (Tableau IATA).

Coût nous consulter

1	Expéditeurs et personnes assumant les responsabilités de ceux-ci (COMAT)
2	Emballeurs
3	Personnels des transitaires participant au traitement des marchandises dangereuses
4	Personnels des transitaires participant au traitement du fret (autre que marchandises dangereuses)
5	Personnels des transitaires participant au traitement, à l'entreposage et au cheminement du fret
6	Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter les marchandises dangereuses
7	Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter le fret (autre que les marchandises dangereuses)
8	Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé du traitement, de l'entreposage et du chargement du fret et des bagages
9	Personnel chargé du traitement des passagers aériens
10	Membres d'équipage et planificateurs du chargement
11	Membres d'équipage (autres que les membres d'équipage de conduite)
12	Agents de sûreté chargés de filtrer les passagers, les bagages et le fret

Pour chaque catégorie de personnel il y a des obligations de formation

BASES MATIERES DANGEREUSES Y COMPRIS LES MATIERES RADIOACTIVES

Concerne les catégories : 1 - 2 - 3 - 6

Durée : 5 jours - 35 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'un diplôme IATA

Validité : 2 ans

BASES MATIERES DANGEREUSES SANS LES MATIERES RADIOACTIVES

Concerne les catégories : 1 - 2 - 3 - 6

Durée : 4 jours - 28 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'un diplôme IATA

Validité : 2 ans

REMISES A JOUR MATIERES DANGEREUSES Y COMPRIS LES MATIERES RADIOACTIVES

Concerne les catégories : 1 - 2 - 3 - 6

et les titulaires d'un certificat IATA en cours de validité

Durée : 3 jours - 21 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'un diplôme IATA

Validité : 2 ans

REMISES A JOUR MATIERES DANGEREUSES SANS LES MATIERES RADIOACTIVES

Concerne les catégories : 1 - 2 - 3 - 6

et les titulaires d'un certificat IATA en cours de validité

Durée : 2 jours - 14 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'un diplôme IATA

Validité : 2 ans

SENSIBILISATION MATIERES DANGEREUSES

Concerne les catégories : 4 - 7 / 5 - 8 / 10 (attention les cours sont différents en fonction des catégories)

Durée : 7 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'une attestation IATA

Validité : 2 ans

SENSIBILISATION MATIERES DANGEREUSES Y COMPRIS MATIERES RADIOACTIVES

Concerne la catégorie : 8

Durée : 14 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention du « Certificat d'école approuvé par IATA »

Validité : 2 ans

SENSIBILISATION MATIERES DANGEREUSES

Concerne les catégories : 9 - 11 - 12

Durée : 4 heures

Test en fin de stage dont la réussite permet l'obtention d'une attestation IATA

Validité : 2 ans

Ces formations peuvent se dérouler en inter-entreprise ou en intra-entreprise

SENSIBILISATION AUX RISQUES CHIMIQUES

Participants : Toute personne intervenant dans la chaîne des produits (commande-transport-stockage-utilisation-déchets).

Objectifs : Connaître et se protéger des produits chimiques dangereux.

Coût **800€**
nets de taxes
la session

Durée **1 jour**
(7 heures)

QU'EST CE QU'UN PRODUIT CHIMIQUE ?

Classement des produits et matières dangereuses

QUELS SONT LES RISQUES POUR L'HOMME, TOXICITÉ AIGUË /CHRONIQUE ?

Produits toxiques
Produits réactifs
Produits corrosifs
Produits cancérigènes...

COMMENT IDENTIFIER LES DANGERS ?

Règles d'étiquetage

RÉGLEMENTATION ET RESPONSABILITÉS

DE QUOI SE COMPOSE UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ?

QUEL EST LE PARCOURS DU PRODUIT DANS L'ENTREPRISE ?

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Les protections collectives
Les équipements individuels
Les règles de stockages
Les consignes et procédures

Formation sur mesure en intra-entreprise

DATES et LIEU : nous consulter

SENSIBILISATION AUX RISQUES RADIOLOGIQUES

Participants : Toutes personnes exécutant des tâches pouvant être exposées aux rayonnements.

Objectifs : Etre capable d'identifier les risques liés à leurs expositions, connaître les règles de prévention et de protection et appliquer les règles à tenir en cas de situation anormale.

Coût **800€**
nets de taxes
par groupe

Durée **7 heures**
(1 jour)
Horaires :
9h00 - 17h00

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation de la radioactivité
Les expositions
Grandeurs et unités
Effets biologiques des rayonnements
Protections contre les rayonnements

Réglementation française
Délimitation des zones
Les limites d'exposition
L'analyse des postes de travail et classement du personnel
Le suivi médical

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Recommandations internationales

PRATIQUE

Mise en situation
Conduite à tenir en cas d'incident

DATES : à convenir LIEU : dans l'entreprise

SENSIBILISATION AU RISQUE AMIANTE

Participants : Toutes personnes exécutant des travaux situés à proximité de matériaux contenant de l'amiante.

Objectifs : Connaître les risques et la réglementation en vigueur, connaître les moyens de protection.

Coût **800€**
nets de taxes
par groupe

Durée **7 heures**
(1 jour)
Horaires :
9h00 - 17h00

L'AMIANTE

Qu'est ce que l'amiante
Les formes et lieux où l'on trouve de l'amiante
Les risques

LES PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Les EPI : masques, combinaisons...
Le retrait des EPI

LA RÉGLEMENTATION

Réglementation santé : décret santé 96-97 du 7/02/96
Réglementation du travail : décrets codes du travail 96-98 du 7/02/96

LES PROCÉDURES DE TRAVAIL

Organisation du chantier
Toiture et bardage

MISE EN PRATIQUE

DATES : à convenir LIEU : dans l'entreprise

→ TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES DE DÉFENSE

TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES DE DÉFENSE

Participants : Toute personne pouvant être confrontée à une situation conflictuelle interpersonnelle.
Agent de sécurité.
Certificat médical obligatoire.

Objectifs : Apprendre à utiliser les principales techniques de défense.
Ne plus être une victime passive mais être capable de réaction – «mettre en place une stratégie de défense».
Limiter le choc post traumatique par la conscience d'avoir eu une réaction appropriée.

Coût	Niveau 1 (10 h) :	Niveau 2 (10 h) :	Niveau 3 (24 h) :
	280€	300€	650€
	nets de taxes par stagiaire	nets de taxes par stagiaire	nets de taxes par stagiaire

Durée	En fonction du niveau choisi	
	(Nombre de stagiaire maximum par session : 12)	Horaires : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h00

NIVEAU 1 : 10 HEURES (1,5 JOUR)

1-1 Théorie: 4h00
 Rappel de la législation
 Approche de l'aspect psychologique (agressé/agresseur)
 Méthode de gestion des conflits

1-2 Echauffement / Pratique: 6h00
 Les principes à appliquer
 Connaissances des points sensibles et des points vitaux
 Compréhension anatomique
 Connaissances sur les atémis
 Le centre de gravité, la distance de sécurité et les positions de combat
 Techniques de chutes
 Techniques contre les saisies
 Restitution
 (Exercices de mise en situation, jeux de rôles...)

NIVEAU 2 : 10 HEURES (1,5 JOUR)

2.3-Echauffement / Rappel : 2h00
 Rappel sur la législation, les points vitaux et

points sensibles, les techniques de chutes, atemis...

2.4- Pratique: 8h00
 Techniques d'attaque et de défense poing/pied (suite connaissances sur les atémis)
 Techniques de défense sur tentative et prise de tête effective
 Techniques de défense sur tentative de portée du corps de face et portée effective
 Techniques de défense sur ceinture arrière
 Techniques de défense sur prise de cheveux de face, de dos
 Techniques de grappling (technique spécifique sol)
 Restitution

NIVEAU 3 : 24 HEURES (4 JOURS)

3.5-Echauffement / Rappel : 2h00
 Rappel sur: la technique de défense poing / pied, les chutes...

3.2- Pratique: 10h00
 Techniques de défense sur attaque avec couteau

Techniques de défense sur menace avec arme de poing
 Techniques de défense sur attaque avec matraque
 Techniques de défense sur attaque arrière
 Techniques de grappling (techniques spécifique sol)
 Restitution

3.3-Techniques non conventionnelles : 12h00

Théorie et Pratique

Gestion des risques personnels
 Prévention et défense sur tentative de vol à l'arraché (sac à main, attaché case, téléphone portable...)
 Défense sur l'agression d'autrui
 Prévention et défense sur un car-jacking
 Prévention et défense sur un Home jacking
 Présentation de différent spray et utilisation d'un spray défensif
 Utilisation non conventionnelle d'objets de la vie quotidienne (stylo, chaise, mensuel...)

LIEU : à déterminer

→ SÉCURITÉ HÉLICOPTÈRE

FORMATION SÉCURITÉ HÉLICOPTÈRE SUR ZONE DE TRANSFERT EN CENTRE HOSPITALIER

Coût nous consulter

Durée **7 heures**
 (Nombre de stagiaire maximum par session : 10)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme basé sur les normes OPITO (Oil & Gaz Academy)

1. L'HÉLICOPTÈRE ET SON FONCTIONNEMENT
2. LES HÉLICOPTÈRES SANITAIRES – DESCRIPTION / CAPACITÉ / MISSION
3. PRÉSENTATION DE L'HÉLISTATION
4. LES RISQUES SPÉCIFIQUES À L'HÉLICOPTÈRE
5. PROCÉDURES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE
6. INTERVENTION EN CAS DE CRASH
7. COMMUNICATION RADIO SOL ÉQUIPAGE

Formation théorique et exercice pratique sur l'hélistation de l'établissement
 Si hélicoptère disponible visite et manipulation portes, harnais et sangles

Formation en intra-entreprise

→ SÛRETÉ

SÛRETÉ MARITIME

Répondre aux obligations du code ISPS.

PELAGOS Associés est inscrit à l'International Maritime Organisation (IMO N° 1977) et a un agrément Recognize Security Organisation (RSO) en date du 16 décembre 2004

Notre savoir faire : les formations sûreté et la rédaction de procédures sûreté spécifiquement pour le transport maritime :

Le code ISPS (International Ship and Port Facility Security) dont l'entrée en vigueur date du 1^{er} juillet 2004 prévoit Partie A et B chapitre 18 que tous les personnels travaillant dans une installation portuaire ou sur un navire reçoivent une formation ou une sensibilisation à la sûreté.

Les exigences du contenu du programme de formation sont

adaptées à la fonction occupée:

- Agent de sûreté de l'installation portuaire (PFSO)
- Agent de sûreté du navire (SSO)
- Agent de sûreté de compagnie (CSO)
- Agent d'installation portuaire chargé de tâches spécifiques en matière de sûreté
- Personnel de l'installation portuaire

Dans la mesure du possible et dans le cas où les personnels en formation appartiennent à une même entité alors le programme de formation est adapté à la nature spécifique de l'installation portuaire (passagers, pétroliers et gaz, chimiquiers, conteneurs, vrac) ou du type de navire (passagers, pétroliers et gaz, chimiquiers, conteneurs, vrac).

Pour plus d'information : nous consulter